COMMUNE DE MESSIMY SUR SAONE
01480

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2024

Date de la convocation : 14 décembre 2024

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	12
Pouvoir	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, à la salle polyvalente, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire

Présents : V Gelas - F Imbert – JM Gimaret – N Feltrin - B Doucet-Bon – P Brunel - C Feltrin - B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – M Chaube

Excusés : C Beguet – S Tricaud

Absente : M Sarr

Quorum : 12/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Franck SERRURIER est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Convention de mise à disposition d'un terrain avec l'Association Demain Messimy.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2024**

Le procès-verbal du 29 novembre n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur une transaction reçue et portant sur un immeuble bâti sis 68 impasse des Ferrières.

Concernant la délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

~ le Bureau d'Etudes JDUrbanisme de l'Arbresle (Rhône) pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec un montant de 5 100 € HT (6 120 € TTC).

- **Convention de mise à disposition d'un terrain avec l'Association Demain Messimy**

Lors de sa réunion du 16 avril 2024, la commission Environnement / Agriculture a pris connaissance du projet de l'association Demain Messimy pour la réalisation d'aménagements complémentaires aux Marques vers le poulailler. Cet aménagement consisterait en un cheminement avec paillage et des plantations d'arbustes et d'arbres, dont certains fruitiers et la mise en place d'une table et banc. La commission a donné son accord pour cette mise à disposition avec l'établissement d'une convention.

Ce sujet a été rediscuté avec l'association Demain Messimy à l'occasion de la rencontre du 21 mai 2024 et elle a précisé que l'idée est de partager cet espace avec l'ensemble des habitants et de communiquer sur la récupération de plants pour son aménagement.

Le projet de convention a été établi et présenté à la commission Environnement / Agriculture le 20 novembre qui l'a validé avec une modification. Il a été adressé aux élus avec la convocation.

La convention projetée a été transmise à l'association Demain Messimy pour remarques ou observations sur celle-ci. L'association n'a fait aucun retour.

L'espace sera situé après les jeux et comme mentionné dans la convention la surface mise à disposition est d'environ 1 000 m².

Concernant le poulailler, il est précisé qu'il n'y a pas de rat vers celui-ci, mais qu'il n'est pas en bon état et que la question du bien-être animal peut se poser. Une remarque pourrait leur être faite sur le parcage des poules. Il ne s'agit pas du sujet. C'est tout de même à signaler et il faut que la commission Environnement discute de ce point et rappel les bonnes pratiques.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- approuve la convention de mise à disposition d'un terrain avec l'Association Demain Messimy
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- <u>Réunion des Présidents d'Associations du 27 novembre 2024</u>

Il est donné la parole à Bénédicte SAINCLAIR, vice-présidente de la commission Culture / Animations / Jeunes / Sport.

Cette réunion a été l'occasion d'effectuer un débriefing de la fête des associations du 07 juillet, et notamment du concours de l'affiche qui sera maintenu avec la mise en place d'un cahier des charges. Cette fête, en 2025, aura lieu le dimanche 06 juillet.

Il a été distribué aux association présentes les consignes à respecter pour la réservation des salles, les articles pour l'Info Village et la communication de leurs manifestations.

b).- Commission Urbanisme des 02 et 13 décembre 2024

Au cours de ces deux réunions, il a été examiné deux permis de construire et cinq déclarations préalables. Il est précisé qu'un permis de construire, vu lors d'une précédente réunion, a été refusé.
A sa demande, la commune est informée par la SAFER des ventes survenant en zone A et N.
Parmi les deux permis de construire étudiés, il y a celui déposé par la Société NOUVEAU SIECLE RENOVATION pour la restauration du château de Montbriand comprenant 39 logements. C'est un dossier important ayant fait l'objet de rencontres avec les services de l'Etat. Il va évoluer en raison de l'absence de pièces et la nécessité de prendre en compte plusieurs contraintes, notamment au niveau du stationnement et de la collecte des déchets. Ce projet comporte beaucoup de petits logements et il serait préférable de réduire le nombre de logements avec une typicité plus grande. C'est un dossier compliqué et qui est regardé avec attention. Le conseil sera tenu au courant de son avancée.

c).- Commission Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 11 décembre 2024

Il est donné la parole à Bénédicte SAINCLAIR, conseillère déléguée, responsable de la commission.
Il a été évoqué le concours des affiches pour la fête des associations du 06 juillet 2025, en précisant qu'il ne sera pas renouvelé si une seule affiche est proposée.
Un comité sera créé pour l'organisation de la fête et un courriel transmis à toutes les associations pour en être membre.
Il a été présenté le diaporama qui sera projeté aux vœux du Maire.
Il a été réalisé un point sur les articles du prochain Info Village.
La distribution des flyers Vœux du Maire et broyage de sapins doit être réalisée avant fin décembre.
Les réponses aux lettres au Père Noël ont été faites. Il y en eu une quinzaine.

d).- Comité Consultatif d'Action Sociale du 12 décembre 2024

Il est donné la parole à Fabienne IMBERT, 1er adjoint, responsable du comité.
Il a été préparé la distribution des colis du 21 et 22 décembre.
Il a été étudié les propositions de menus reçues pour le repas du CCAS du 09 mars 2025. La date du repas a été décalée d'une semaine afin qu'il n'ait pas lieu le même dimanche que la fête des grands-mères. Il a été retenu comme traiteur BERTRAND B et Fils, avec un montant de 31 € TTC, comprenant deux personnes en cuisine, ainsi que la fourniture de l'eau (plate et gazeuse). L'animation a été confiée à Diaméus. Il a été rencontré la présidente des Classes 0 et 5 pour la présence de trois 20 ans en vue d'aider au service et une réponse sera donnée après l'assemblée générale de la classe du 12 janvier. Les menus seront préparés par les enfants de la garderie périscolaire.
Il a été informé qu'ABC DOM de Montmerle-sur-Saône rejoint le réseau Domaliance.
Dans le cadre de la dissolution du comité de Jumelage, la position a été prise que la somme revenant à la commune soit reversée au CCAS.
L'Association Bavoird'Âge envisage, après la rencontre intergénérationnelle, d'organiser des rencontres sportives.

- **Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Un comité syndical du Syndicat des Eaux a eu lieu et c'est Jean-Marc GIMARET qui représentait la commune. Tous les prestataires exploitants le réseau d'eau potable avaient été conviées à cette réunion avec une intervention sur un thème. Il a été vu le programme des travaux à venir. Il est précisé que les marchés de travaux ont été attribués lors d'une réunion de bureau.

Concernant le SMIDOM, il n'y a pas eu de comité syndical. Un échange avec le Président s'est tenu à propos du projet du château de Montbriand et de la gestion des déchets.

Le comité du Syndicat de Rivières s'est réuni. Le recrutement d'une personne sur le poste de secrétaire comptable a été finalisé et elle était présente à la réunion. Une solution devrait être trouvée pour le poste de direction.

Le conseil communautaire s'est réuni le 10 décembre et a évoqué, comme presque lors de chaque réunion, les soucis au niveau du personnel. Une information a été communiquée sur l'ancienne serre, devenue le Jardin des Sports, appelée à être démolie et remplacée par une nouvelle construction du coût de l'ordre de 2 millions d'euros, mais certainement lors de la prochaine mandature. Un point a été réalisé sur le projet d'extension des locaux communautaires.

- **Questions et correspondances diverses**

- L'INSEE a transmis les chiffres des populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2025, avec une population totale sur la commune de 1 351.

- Le recensement de la population aura lieu en 2025 sur la commune, du 16 janvier au 15 février. Trois agents recenseurs ont été recrutés : Mme Florence ALONSO, M. Michel LAROCHETTE et M. René THETE.

- L'enquête de Déclaration d'Utilité Publique pour l'Opération de Restauration Immobilière du Château de Montbriand aura lieu du 07 au 24 janvier 2025. Des permanences seront assurées en Mairie par M. Gérard BLANCHET, commissaire-enquêteur les mardi 07 janvier de 09 h 00 à 11 heures 30, samedi 11 janvier de 09 h 00 à 11 heures 30, vendredi 17 janvier de 13 h 30 à 16 h 00 et vendredi 24 janvier de 13 h 30 à 16 h 00.

- Par décret du 19 décembre, le lundi 23 décembre est déclaré jour de deuil national en hommage aux victimes du cyclone Chido qui a dévasté le département de Mayotte le 14 décembre. Les drapeaux seront mis en berne.

- L'Association des Maires de France (AMF) a transis un communiqué relatif à une solidarité avec Mayotte dans le cadre d'un partenariat avec la Protection Civile au sein de « Solidarité AMF/Mayotte » pour des dons par les collectivités. Il est souhaité connaître le positionnement des élus à ce sujet. La commune a-t-elle déjà participée à une telle action ? Oui lors du sinistre qui avait frappé le village italien de Villar Pellice, jumelé avec la commune. Ce qui est gênant dans ce type d'opération, c'est que l'on ne sait pas où va réellement ce qui est donné. Il n'est pas connu les frais de fonctionnement liés à une telle action et quel montant revient réellement aux sinistrés. La commune ne réalisera aucune action.

- Les prochains conseils municipaux sont fixés les vendredis 24 janvier, 28 février et 21 mars à 20 heures. Le vote du budget sera réalisé au conseil municipal du vendredi 11 avril.

- Au niveau des travaux de l'école, il est commencé à prendre un peu de retard. Le bâtiment n'est pas totalement hors d'eau / hors d'air, car un espace doit être conservé pour la livraison des matériaux, dont principalement le placo. Une explication est donnée sur ce retard.

- L'agent technique est arrêté jusqu'au 12 janvier inclus. Il est signalé les feuilles non ramassées dans le lotissement des Marques.

- La réunion publique pour la fibre optique s'est bien passée avec la présence de nombreux habitants. Il est fortement conseillé de faire réaliser le pré raccordement par le SIA, en prenant rendez-vous via le site Réso Liain (www.reso-liain.fr). Sur les zones desservies, le raccordement est possible à partir de ce jour, vendredi 20 décembre.

- Les prises à l'église ont été remises en état. M. DOUCET-DON fait part de son regret de n'avoir pas été convié lors de l'intervention de l'électricien. Il précise qu'il a questionné l'Evêché à propos de la prise en charge financière du remplacement des ampoules. Il reste à voir le problème d'arrivée d'eau vers un trappon.

- La Mairie de Fareins propose une collecte spécifique pour les cartons bruns. Cela ne pourrait-il pas être étudié sur la commune ? C'est un sujet à voir avec le SMIDOM. Il a déjà été fait part au Président de mener une réflexion sur le système de tri existant sur le territoire du SMIDOM, qui n'est pas efficace.

- Il a été surpris de lire sur Facebook qu'il y avait un nombre important de pigeons sur la commune et qu'une action devrait être menée. La solution serait la mise en place d'une stérilisation. Il est souligné la nuisance de la fiente des pigeons.

- Une remarque est formulée sur la vitesse du camion de collecte des ordures ménagères au niveau du chemin du Liamby.

- Le mardi 17 décembre, il a encore été constaté la présence de deux personnes avec chiens et quilles sous la Halle, certainement pour du dressage. Ce n'est pas un lieu pour cela, surtout que le marché a lieu à cet endroit. Il faut interdire ce type d'évènement.

- L'entreprise SCTP est intervenue pour changer les tampons dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Il reste à voir le problème d'eaux usées dans les eaux pluviales avec la mise à la côte d'un regard vers Le Détour.

- La cérémonie des vœux avec le personnel communal du jeudi 19 décembre s'est bien passée et a été un agréable moment de convivialité.

- Comme précédemment indiqué lors de cette séance, le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 24 janvier 2025 à 20 heures 00, à la salle polyvalente.

Le Maire,
Vincent GELAS

MAIRIE DE MESSIMY-sur-SAONE (AIN)

Le secrétaire de séance,
Franck SERRURIER

Procès-verbal affiché le : 25 JAN. 2025

ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

NEANT